



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présents : 20
Absents représentés : 9
Absents non représentés : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 8 octobre 2024
Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2024

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 octobre 2024

Délibération n° DEL.2024-10-109

Classe de neige 2025 : grille tarifaire

Le 15 octobre 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CERVEAU Frédéric. CORBION Rémy. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à GAUTRON Marina. DACQUIN Sébastien à LECLERC Stéphanie. DESROCHES Gilles à LEUILLER Patricia. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à GIRARD LEBRUN Sandra. MANIVERT Sonia à MIGNON Brigitte. MEGHERBI Djamel à BAUDOUIN Marie-Christine. MERCIER Martine à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : Gaëlle FLEURIER-LEFORT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de tarification de la classe de neige 2025 incluant la participation communale,

Vu l'avis favorable de la commission générale réunie le 1^{er} octobre 2024,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de participation des familles,

Le rapport de Gaëlle FLEURIER-LEFORT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la grille de tarification proposée ci-dessous comportant la participation de la Commune à ce séjour :

CLASSE DE NEIGE 2025
du samedi 18 au samedi 25 janvier

Prix du séjour pour 8 jours : 620 €

Q. FAMILIAL	PARTICIPATION DE LA VILLE DE ST GERMAIN		PARTICIPATION DES FAMILLES AVANT L'AIDE DU C. DEPARTEMENTAL		AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		PARTICIPATION DES FAMILLES	
	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR	EN €	EN %	ST GERMAIN	EXTERIEUR
0 à 69	300	48,32	320	620	81	13,06	239	539
70 à 139	280	45,12	340	620	81	13,06	259	539
140 à 209	267	43,04	353	620	81	13,06	272	539
210 à 276	250	40,32	370	620	81	13,06	289	539
277 à 322	233	37,60	387	620	59	9,52	328	561
323 à 368	216	34,88	404	620	59	9,52	345	561
369 à 414	199	32,16	421	620	59	9,52	362	561
415 à 457	184	29,60	436	620	59	9,52	377	561
458 à 500	167	26,88	453	620	31	5,00	422	589
501 à 540	151	24,32	469	620	31	5,00	438	589
541 à 580	134	21,60	486	620	31	5,00	455	589
> à 580	116	18,72	504	620	31	5,00	473	589

Modalités de calcul : (1/12ème des revenus annuels imposables du foyer + prestations des allocations familiales mensuelles) divisé par le nombre de part

Détermination des parts :	
Couple ou personne isolée	2 parts
1er enfant à charge	0.5 part
2ème enfant à charge	0.5 part
3ème enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

Fin octobre, un échéancier sur 3 mois vous sera proposé automatiquement (2 échéances + le solde avant le départ).

Toutes les autres aides (CE, aide commune ext...) seront déduites sur le solde.

Pour toutes autres questions, contacter le service enfance de la Mairie.

- **DÉCIDE** que le tarif « Saint-Germain-du-Puy » soit appliqué aux personnes dont la résidence principale est située sur la Commune, ou y acquittant une taxe foncière au titre d'une maison d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire

MONDON Josiane



La Maire

Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 17 octobre 2024 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>